

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DEPARTEMENT
DE LA VENDEE**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON**

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
19 OCTOBRE 2023**

Date de convocation : le 12 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf du mois d'octobre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Laurence MARTINEAU, Monique ENFRIN, Flora PRIEUR, Bernadette BOURCIER
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD,

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Christophe HOGARD, Benoit DUGAST, Joseph CHEVALLEREAU, Yves MARTINEAU.
Mesdames Annick MENANTEAU, Lucette SOURISSEAU.
Madame Patricia CRAVIC pouvoir à Madame Monique ENFRIN.
Madame Marie RENOU pouvoir à Madame Odile PINEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 9

Nombre administrateurs votants : 11

Secrétaire de séance : Laurence MARTINEAU

N°04 : DETERMINATION DU LOYER 2023 CONCERNANT LES INVESTISSEMENTS MIS A LA DISPOSITION DE LA RESIDENCE DE LA FONTAINE DU JEU.

(Rapporteur : Magali LOISEAU)

Le Conseil d'administration a adopté en 2007, le principe de la mise en place d'un loyer concernant les investissements mis à disposition de la Résidence de la Fontaine du Jeu, ainsi que les principes permettant de déterminer annuellement le montant de ce loyer.

Vu la délibération n°2007-115 en date du 25 octobre 2007 portant sur la détermination des principes de mise en place d'un loyer concernant les investissements mis à disposition de la Résidence de la Fontaine du Jeu,

Considérant le montant des annuités d'emprunts pour l'exercice 2023 concernant les résidences « À La Claire Fontaine », « Les Chênes » et « Les Genêts en fleur »,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- fixer le montant du loyer pour l'année 2023 à 948 000 euros.
- encaisser cette somme au compte 611-7477 du budget principal du CCAS.

Transmis en Préfecture le :

Publié électroniquement le :

Pour copie conforme,

Laurence MARTINEAU,
Secrétaire de séance.

Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

